

Communiqué de presse

La journée africaine de l'état civil célébrée en Côte d'Ivoire

ABIDJAN, Côte d'Ivoire / 10 Août 2019: La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays africains, célèbre ce 10 août 2019, la journée africaine de l'état civil. Ce, conformément aux conclusions de la quatrième Conférence des ministres africains en charge de l'état civil tenue en décembre 2017 en Mauritanie.

A l'instar de la première journée africaine de l'état civil célébrée en 2018 par plusieurs pays africains, la deuxième Journée sera commémorée cette année en Côte d'Ivoire à travers un panel réunissant les experts nationaux et internationaux de l'état civil autour du thème : “ **Des Actes de Naissance pour tous : Une Nécessité pour la Protection des Droits Humains et pour la Promotion de l'Inclusion** ”. A cette occasion, et avant la cérémonie officielle de commémoration en Côte d'Ivoire prévue le 14 août prochain, le Directeur Général de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), monsieur Konaté Diakalidia a produit une déclaration dont la teneur suit :

La quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenue en décembre 2017 en Mauritanie, a déclaré le 10 août de chaque année comme la Journée Africaine d'Enregistrement des faits d'Etat Civil et de Statistiques de l'Etat Civil (CRVS). Plus tard, cette décision a été approuvée et entérinée par le Comité exécutif de l'Union africaine. Ainsi, la commémoration de la première journée a eu lieu l'année dernière et a connu un immense succès, car célébrée par presque tous les pays du continent.

*Cette année encore, la Seconde Journée Africaine de CRVS est célébrée à travers le continent, autour du thème : “**Des Actes de Naissance pour tous : Une Nécessité pour la Protection des Droits Humains et pour la Promotion de l'Inclusion** ”.*

Le choix de ce thème a pour objectif principal de montrer qu'un certificat ou un acte de naissance, en tant que document légal de reconnaissance juridique de l'individu, permet de prévenir les violations des droits de l'enfant. Notamment, les mariages précoces, le travail et la traite des enfants, l'apatridie, ainsi que l'utilisation d'enfants soldats, en particulier en situation d'urgence.

*Cette problématique, vise aussi à montrer l'engagement de l'Afrique pour l'atteinte d'un côté, de l'indicateur 16.9.1 de l'ODD sur « **la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées avec une autorité civile** » et de l'autre côté, de l'indicateur*

17.19.2 de l'ODD sur « l'accroissement de la proportion de pays qui ont atteint 100 % enregistrement de la naissance et 80 % de l'enregistrement de décès. »

En Côte d'Ivoire, à partir de la réalisation du diagnostic de notre système d'état civil dans le cadre du Programme Africain des Systèmes Pour l'Amélioration des Faits d'Etat civil et de Productions de Statistiques Vitales (APAI-CRVS) en 2017, qui a montré la faiblesse du taux de déclarations des naissances, une vaste réforme a été entreprise sur la base de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNECI). Pour sa mise en œuvre, des projets pilotes sur les nouveaux mécanismes d'enregistrements des naissances et des décès ont été initiés depuis 2018, dans les régions de la Nawa, du Gbôklè et de San-Pédro. Ces trois régions, ayant les plus faibles taux de déclaration, ont été sélectionnées pour mesurer l'efficacité de cet instrument avant la généralisation de l'opération à l'échelle nationale. Les résultats obtenus sont très satisfaisants, car on enregistre une augmentation du taux d'enregistrement à près 300%.

A terme, ces nouvelles mesures serviront à capter l'ensemble des faits d'état civil dans le cadre de la modernisation de notre système d'état civil. Cela, en vue d'alimenter le Registre National des Personnes Physiques (RNPP), la future base centrale de données à caractères personnels des Ivoiriens et des personnes non ivoiriennes vivant ou de passage en Côte d'Ivoire.

Au total, à travers la célébration de cette journée, la Côte d'Ivoire tient à démontrer son ferme engagement à moderniser son système d'état civil et à atteindre l'objectif de 100% des enregistrements de naissances et de 80% des décès. Cela, pour protéger tous les enfants nés et vivant en Côte d'Ivoire, contre toutes formes de maltraitance et, leur garantir l'égalité d'accès aux moyens d'inclusion et de réussite socio-économiques.

A PROPOS DE L'ONECI

Créé par décret n 2019-458 du 22 Mai 2019, en remplacement de l'ONI dissout, l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) est une agence d'exécution dotée de l'autonomie financière, d'un patrimoine et de moyens de gestion propres. Placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'administration du territoire et sous la tutelle financière du Ministre chargé du portefeuille de l'Etat, l'ONECI a pour mission principale de mettre en œuvre la politique nationale de l'Etat civil, de l'identification, de l'immigration et de l'émigration ainsi que la production des titres sécurisés.

A PROPOS DE LA JOURNEE

Le 10 août a été déclaré Journée africaine de l'état civil. Cette décision a été approuvée par le Comité Exécutif de l'Union africaine qui lui a ainsi conféré un caractère exécutoire à l'égard de tous les pays membres de l'Union.

En Côte d'Ivoire, la première édition de ladite journée a été marquée par la présentation de l'annuaire statistique 2017 de l'état civil à l'hôtel Tiana par la Direction des Etudes, de la

Programmation et du Suivi-Evaluation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité en présence du Directeur de Cabinet Adjoint en charge de l'Administration du Territoire, des représentants des partenaires internationaux (Unicef, Bad, BM, Ambassade de France, PNUD...), des partenaires nationaux et de la presse.